

863. — VOUS PRIEZ AUJOURD'HUI; VOUS PRIEZ HIER. — Les verbes de la première conjugaison en *ier*, et le verbe *rire*, prennent deux *i* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif, parce que ces deux temps étant formés du participe présent en changeant *ant* en *ions*, *iez*, il ya un *i* à la racine et un à la finale, comme dans *pri-ant*, nous *pri-ions*, *ri-ant*, nous *ri-ions*. Au présent de l'indicatif il ne faut qu'un *i*, parce qu'il n'y en a point à la finale, comme dans nous *pri-ons*, nous *ri-ons*.

Remarque. Cette observation s'applique également aux verbes en *yer* et à tous ceux dont le participe présent est en *yant*; ces verbes prennent, par la même raison, un *i* après l'*y* aux deux premières personnes du pluriel de l'imparfait de l'indicatif et du présent du subjonctif. *Essuy-ant*, nous *essuy-ons*, que nous *essuy-ions*; *voyant*, nous *voy-ons*, que nous *voy-ions*. Il faut en excepter le verbe *avoir* qui fait *ay-ant*, que nous *ayons*, que vous *ayez*, et le verbe *être*, qui fait que nous *soyons*, bien que son participe présent soit *étant*.

## CHAPITRE X.

### ACCORD DES PARTICIPES.

#### § I. — Participe présent.

864. — DES ENFANTS CARESSANT LEUR MÈRE. CES ENFANTS SONT CARESSANTS. — Le participe présent est invariable. Quand il est employé adjectivement, il est adjectif verbal et s'accorde comme les autres adjectifs.

865. — On distingue le participe présent de l'adjectif verbal en ce que l'adjectif verbal, comme tous les autres adjectifs, est toujours accompagné ou peut être accompagné du verbe *être*, et qu'il exprime une qualité ou une manière d'être actuelle et permanente. *J'ai des enfants caressants*, c'est-à-dire *qui sont caressants*. Le participe présent exprime une action, et ne peut être joint au verbe *être*; on le reconnaît en ce qu'on peut y substituer un autre temps du verbe précédé de *qui*, comme, *parce que*, *puisque*: *J'ai vu des enfants caressant leur mère*, c'est-à-dire *qui caressaient leur mère*. On peut aussi le considérer comme un gérondif en le faisant précéder de la préposition *en*: *Ces enfants travaillant à l'envi feront des progrès*; c'est-à-dire *en travaillant à l'envi*.

Remarques: 1<sup>o</sup> La distinction du participe présent et de l'adjectif verbal offre souvent une grande difficulté; les grammairiens eux-mêmes ne sont pas d'accord à cet égard; les uns veulent que les mots en *ant* venant d'un verbe intransitif soient soumis à la règle générale, d'autres qu'ils soient toujours invariables. Ainsi les uns écrivent: *Je connais une dame demeurante à Versailles*; les autres: *demeurant à Versailles*. Ces derniers se fondent sur l'usage et l'euphonie; en effet, l'oreille serait désagréablement frappée si l'on disait: *On voit à l'Arsenal des armes appartenantes à toutes les époques*. On peut cependant formuler le principe de la manière suivante:

On emploie l'adjectif verbal en *ant* quand on veut exprimer une aptitude, une habitude, une qualité, une disposition à agir plutôt qu'une action, ou même si l'on veut peindre une action qui, par sa continuité, se transforme en état. Dans tous les autres cas on fait usage du participe actif qui est invariable (n<sup>o</sup> 469).

2<sup>o</sup> Autrefois le participe présent s'accordait, comme en latin, en genre et en nombre avec le sujet.

Boileau à dit:

*Et plus loin des laquais l'un l'autre s'agaçants,  
Font aboyer les chiens et jurer les passants.*

On trouve aussi dans Voltaire:

*Que deux Alexandrins côte à côte marchants,  
L'un serve pour la rime et l'autre pour le sens.*

Le style de pratique conserve encore l'usage bizarre d'écrire: *Les ayants droit*.

D'après la règle précédente on écrira: *Les soi-disant docteurs* et non *soi-disants*; c'est comme s'il y avait: *des hommes disant soi ou qui disent soi docteurs*.

#### § II. — Participe passé. Règles fondamentales.

866. — NOUS SOMMES ÉPUIÉS DE FATIGUE. — Le participe passé conjugué avec l'auxiliaire *être*, exprimé ou sous-entendu, est adjectif verbal et s'accorde avec son sujet comme tous les autres adjectifs, quelle que soit la place de ce sujet.

Remarque. Quand un participe est construit sans auxiliaire, c'est toujours le verbe *être* qui est sous-entendu:

*Nous arrivons épuisés de fatigue*, c'est-à-dire *étant épuisés*.

867. — J'AI LU DES LIVRES. LES LIVRES QUE J'AI LUS, JE LES AI PERDUS. — Le participe passé conjugué avec *avoir*, s'accorde avec son régime direct quand il en est précédé, et reste invariable quand il en est suivi.

Dans *j'ai lu des livres*, le participe *lu* est invariable parce qu'il est conjugué avec le verbe *avoir* et qu'il est suivi de son régime direct *livres*; *j'ai lu quoi?* — Rép. *des livres*.

Dans *les livres que j'ai lus*, le participe *lus* est masculin pluriel, parce qu'il est conjugué avec *avoir* et qu'il est précédé de son régime direct *que remplaçant livres*.

Dans *je les ai perdus*, le régime direct est *les remplaçant livres*.

Remarques. 1<sup>o</sup> Le principe de l'accord des participes passés se réduit à deux règles (866, 867); toutes les autres ne sont que des applications de ces deux règles fondamentales dans quelques cas particuliers.

2<sup>o</sup> Quand le participe passé conjugué avec *avoir*, est précédé de son régime direct, ce régime est toujours représenté par un des pronoms *que, le, la, les, me, te, se, nous, vous*, ou par un substantif précédé de *quel, que de, combien*, etc.

D'après cette règle on écrira :

*Quels livres avez-vous lus? Que de livres vous avez lus! Combien de livres avez-vous lus? Combien de fruits j'ai mangés! Plus d'élèves il a réunis, moins de peine il a eue. Plus il a réuni d'élèves moins il a eu de peine.*

3<sup>o</sup> Quand le participe passé est conjugué avec *avoir* le sujet n'influe en rien sur l'accord; le régime direct est la seule chose que l'on doit considérer. La difficulté de l'accord des participes consiste à trouver, dans certains cas, le véritable régime direct.

### § III. — Difficultés dans l'application des règles fondamentales.

868. — ELLE N'A VÉCU QU'UN INSTANT. LES DIX ANNÉES QU'IL A VÉCU. ELLE EST ALLÉE. — Le participe passé des verbes neutres n'ayant pas de régime direct est toujours invariable quand il est conjugué avec *avoir*. Quand il est conjugué avec *être*, il s'accorde avec son sujet.

Remarque. Dans ces deux phrases : *Il n'a vécu qu'un instant; Les dix années qu'il a vécu*, les substantifs *instant* et *années* ne sont point les régimes directs du verbe *vivre*, comme on pourrait le croire, attendu que *vivre*, étant un verbe neutre, ne peut avoir de régime direct. Ils n'en sont que les compléments adverbiaux; c'est comme s'il y avait : *Il n'a vécu que pendant un instant; les dix années pendant lesquelles il a vécu.*

869. — COUTÉ; VALU, PESÉ. — Selon la plupart des grammairiens modernes, les verbes *coûter*, *valoir*, *peser*, employés d'une manière relative, sont entièrement passés à l'état de verbes transitifs et leurs participes doivent être orthographiés comme tels. On écrira donc avec l'accord, au sens propre comme au sens figuré : *Les cent francs que cet ouvrage a coûtés; Les larmes que sa mort a coûtées.* — *La somme que cette bibliothèque a valu; Les honneurs que sa place lui a valu.* — *Ce marchand a vérifié ces ballots et les a tous pesés; On dit que ce ballot pèse cent livres : il ne les a jamais pesés.*

Autrefois ces verbes étaient regardés comme transitifs ou intransitifs selon le sens; savoir : *COÛTER* intransitif quand il signifie *acheter à un certain prix*, et transitif dans le sens d'*occasionner*; *VALOIR* intransitif quand il signifie *avoir une certaine valeur*, et transitif dans le sens de *procurer*; *PESER* intransitif quand il signifie *avoir un certain poids*, et transitif dans le sens de *faire l'action de peser*. Quelques personnes font encore cette distinction et écrivent en conséquence sans accord : *Les cent francs que cet ouvrage a coûté; La somme que cette bibliothèque a valu; Les cent livres que ce ballot a pesé*; et avec accord dans les autres cas (1).

Remarque. Selon l'Académie, le verbe *coûter* est neutre dans tous les cas et n'a pas de participe; elle ajoute : « cependant plusieurs personnes écrivent : *Les cent mille francs que cette maison m'a coûtés; Les efforts que ce travail m'a coûtés; La peine qu'il m'a coûtée.* L'exactitude grammaticale exige : *Les vingt mille francs que cette maison m'a coûté; Les efforts, la peine que ce travail m'a coûté.* » Le verbe *valoir* est actif dans le sens de *procurer, faire obtenir, produire*, et neutre dans toutes les autres acceptions; *peser* est actif dans le sens de *faire l'action de peser*, et neutre quand il signifie *avoir le poids de*. Elle ne donne pas d'exemples de l'accord du participe de ces deux derniers verbes.

870. — LES VERS QUE J'AI ENTENDU LIRE. LES HOMMES QUE J'AI ENTENDUS CRIER. — Lorsque le participe passé conjugué avec le verbe *avoir* est suivi d'un infinitif, cet infinitif en est quelquefois le régime direct; dans ce cas le participe est nécessairement invariable.

(1) La Société grammaticale, appelée à examiner un travail spécial de M. Lévi sur cette question, a décidé « reconnaître comme vraie la remarque importante faite par ce professeur que le pronom *les*, placé immédiatement avant un verbe de la nature de ceux que nous avons cités, en est toujours le complément direct. » Nous adoptons donc ce principe, qui simplifie l'étude des participes, et qui est d'ailleurs le seul admis aujourd'hui par les grammairiens. Toutefois nous devons dire que plusieurs jurys d'examen, conservant l'ancienne orthographe, regardent comme une faute de faire accorder dans tous les cas les participes *coûté, valu, pesé*; c'est pourquoi nous avons dû résumer toutes les opinions.

riable. Si, au contraire, le participe a pour régime le pronom *que* qui précède, il s'accorde.

Dans cette phrase : *Les vers que j'ai ENTENDU lire*, le participe *entendu* est invariable, parce qu'il est suivi du régime direct *lire*; *j'ai entendu quoi?* — Rép. *Lire*; *lire quoi?* — Rép. *Des vers*. Le *que* qui précède est le régime direct de *lire* et non de *entendu*.

Dans cette autre phrase : *Les hommes que j'ai ENTENDUS crier*, le participe *entendus* est au masculin pluriel, parce qu'il est conjugué avec *avoir*, et qu'il est précédé de son régime direct *que*, remplaçant *hommes*; *j'ai entendu qui?* — Rép. *Les hommes*; *les hommes qui criaient*. On ne pourrait pas dire : *J'ai entendu quoi?* — Rép. *Crier*; *crier quoi?* *Les hommes*.

D'après cette règle on écrira selon le sens, avec ou sans accord : *La femme que j'ai vu peindre*; *la femme que j'ai vue peindre*.

Dans le premier cas, le participe étant invariable, c'est l'infinitif qui est le régime direct. *J'ai vu quoi?* — Rép. *peindre*; *peindre qui?* — Rép. *La femme*; c'est à-dire qu'on a vu faire le portrait de la femme.

Dans le second, le participe étant au féminin singulier, a pour régime direct *que* remplaçant *femme*. *J'ai vu qui?* — Rép. *La femme*, la femme qui peignait.

Ainsi la première phrase signifie que l'on peignait la femme, et la seconde que c'est elle qui peignait.

871. — Il résulte de cette règle que le participe suivi d'un infinitif présente deux cas : 1<sup>o</sup> lorsque le participe a pour régime direct l'infinitif qui le suit; 2<sup>o</sup> lorsqu'il a pour régime direct le nom ou le pronom qui le précède.

Si c'est l'infinitif qui est le régime direct, cet infinitif a lui-même pour régime le nom ou le pronom qui précède le participe, comme dans *le livre que j'ai voulu lire*; *lire* a pour régime *que* remplaçant *livre*.

872. — On reconnaît mécaniquement que l'infinitif n'est pas régime direct quand on ne peut pas le tourner par le participe présent, ou par l'imparfait de l'indicatif.

Dans cette phrase : *Les vers que j'ai entendu lire*, on ne pourrait pas dire : *Les vers que j'ai entendus lisant*. Quand l'infinitif n'est pas le régime direct, il peut se tourner par le participe présent. *Ex: Les hommes que j'ai entendus crier*, on peut dire : *Les hommes que j'ai entendus criant*, ou *qui criaient*.

873. — LES LEÇONS QUE JE LEUR AI LAISSÉ APPRENDRE. — Dans cette phrase le participe *laissé* est invariable, parce que l'infinitif fait la fonction de complément direct; c'est comme s'il y avait : *J'ai laissé apprendre les leçons par eux*.

874. — LES MAISONS QUE J'AI FAIT BATIR. — Le participe *fait*,

suivi d'un infinitif, a toujours cet infinitif pour régime direct, et par conséquent reste invariable dans ce cas.

875. — IL A FAIT TOUTES LES FOLIES QU'IL A VOULU. — L'infinitif qui sert de régime au participe est quelquefois sous-entendu; dans ce cas, le participe est invariable. Cette phrase est mise pour : *Il a fait toutes les folies qu'il a voulu FAIRE*; or, *il a voulu, quoi?* — Rép. *faire*; *faire quoi?* — Rép. *Des folies*; *folies* est donc le régime direct du verbe *faire* sous-entendu et non du participe *voulu*.

876. — MES FILLES, JE VOUS AI CRUES COUPABLES. — Le participe passé suivi d'un adjectif n'a jamais cet adjectif pour régime; il s'accorde avec son véritable régime direct s'il en est précédé, et reste invariable s'il en est suivi. D'après cela on écrira : *Elles ne sont plus ces villes que l'on avait CRUES immortelles*; c'est-à-dire *on avait CRU les villes immortelles*.

877. — IL AMBITIONNAIT LA GLOIRE; UNE FOIS QU'IL L'A EU OBTENUE, IL A VOULU LES RICHESSES. — Dans cette phrase *eu* doit être invariable, parce que ce n'est qu'un auxiliaire servant à conjuguer le verbe *obtenir* au 4<sup>e</sup> passé de l'indicatif *j'ai eu obtenu*.

878. — LES MALHEURS QUE J'AI PRÉVU QUE VOUS ÉPROUVERIEZ. — Le participe passé placé entre deux *que* a toujours pour régime direct la fin de la phrase, et par conséquent doit être invariable. Le premier *que* est un pronom relatif, et le second est une conjonction:

La phrase ci-dessus s'explique ainsi : *J'ai prévu, quoi?* Rép. *que vous éprouveriez*. *Que vous éprouveriez, quoi?* Rép. *les malheurs*. Ainsi *malheurs*, représenté par *que*, est le régime direct d'*éprouver* et non du participe *prévu*.

Remarque. Les phrases analogues à celle-ci, quoique correctes sous le rapport grammatical, sont d'une construction peu harmonieuse; on doit éviter cette tournure autant que possible.

879. — ELLE S'EST ENRICHIE. ELLE S'EST DONNÉ LA MORT. — Le participe passé des verbes réfléchis s'accorde avec le second pronom, quand ce pronom est régime direct.

Le participe passé des verbes réfléchis s'accorde avec le pronom régime, et non avec le sujet, parce que dans ces verbes le verbe *être* est mis pour le verbe *avoir* (334), et que dans ce cas on doit considérer le régime direct et non le sujet.

Dans *elle s'est enrichie*, *enrichie* est au féminin singulier, parce que c'est le participe passé d'un verbe réfléchi conjugué avec *être* mis pour *avoir*, et qu'il est précédé de son régime direct *se*, remplaçant *elle*. *Elle a enrichi qui?* Rép. *se* ou *soi*.

Dans *elle s'est donné la mort*, *donné* est invariable, parce qu'il est

conjugué avec *être* mis pour *avoir*, et qu'il est suivi de son régime direct *mort*. Elle a donné quoi? Rép. *la mort*; à qui? Rép. *à soi*. Le second pronom étant régime indirect ne détermine pas l'accord.

880. — Le participe des verbes essentiellement réfléchis est toujours variable, le second pronom qui le précède étant regardé comme complément direct. Il faut excepter le verbe *s'arroger* dont le second pronom est régime indirect. On écrit : *Ils se sont arrogé des droits*, c'est-à-dire *ils ont arrogé des droits* A EUX.

Le participe des verbes accidentellement réfléchis suit le principe général; c'est-à-dire qu'il varie si le verbe est actif, et qu'il est invariable s'il est neutre.

Les verbes réfléchis qui sont toujours neutres, sont : *se plaire*, *se déplaire*, *se complaire*, *se nuire*, *se convenir*, *se ressembler*, *se suffire*, *se rire*, *se sourire*, *se parler*, *se succéder*.

D'après la règle sur l'accord du participe des verbes réfléchis, on écrira : Dès que ces dames se sont *vues*, elles se sont *plu*. — Ces dames se sont *plu* à me vexer. — Ces dames se sont *déplu* en se voyant. — Nous nous sommes *déplu* à la campagne. — Ces enfants se sont *complu* à faire le mal. — Ils se sont *dits* étrangers. — Ils se sont *dit* des injures. — On s'est mutuellement *trouvé* ou *trouvés* engagés. — Elle s'est plainte amèrement. — Elle s'est *ri* de nous. — Les rois qui se sont *succédé*. — La peine qu'il s'est *donnée*. — Ils se sont *montrés* indulgents. — Ils se sont *montré* leurs cadeaux.

Remarque. Quelques grammairiens regardent les verbes *se plaire* et *se déplaire* comme actifs, et en font accorder les participes, quand il n'y a pas réciprocité, c'est-à-dire quand l'action ne se porte pas d'une personne sur une autre, comme dans : *Ces Dames se sont plués à me vexer*; tandis qu'ils écrivent sans accord : *Ces Dames se sont plu à la première vue*, parce qu'elles ont plu à elles. Cette distinction n'est pas généralement adoptée.

881. — IL EST ARRIVÉ DES MALHEURS. LES CHALEURS QU'IL A FAIT. — Le participe passé des verbes impersonnels ou employés impersonnellement est toujours invariable.

882. — Quand le participe passé des verbes impersonnels est conjugué avec *être*, il s'accorde avec son sujet *il*; mais ce pronom étant indéfini n'a en réalité ni genre ni nombre, c'est pourquoi les mots qui s'y rapportent conservent la forme invariable, qui est, en français, celle du masculin singulier.

883. — Quand le participe passé des verbes impersonnels est conjugué avec *avoir*, il n'a pas de régime direct et reste invariable; ainsi l'on écrira : *Les chaleurs qu'il a fait*, et non *faites*; *Les tempêtes qu'il y a eu*, et non *eues*.

La raison en est que les verbes en devenant impersonnels, perdent leur signification active pour exprimer l'existence, le *que* qui précède n'est régime d'aucun verbe, c'est une expression dont l'analyse ne peut rendre compte. Dans ces phrases : *Il est arrivé des malheurs*; *Il s'élève des vapeurs*, les mots *malheurs* et *vapeurs* doivent être considérés comme les sujets des verbes *arriver*, *s'élever*; c'est comme s'il y avait : *Des malheurs sont arrivés*, etc.

884. — IL A ÉTÉ; ELLE A ÉTÉ; ELLES ONT ÉTÉ. — Le participe passé du verbe *être* est toujours invariable, parce qu'il est employé d'une manière absolue (1).

885. — LA MOITIÉ DES FLEURS QUE J'AI PLANTÉES A PÉRI. LA PARTIE DE VIN QUE J'AI ACHETÉE EST GATÉE. — Quand un participe passé a pour régime direct un collectif suivi d'un autre substantif, il s'accorde avec le collectif, si c'est un collectif général, et avec le second substantif, si le collectif est partitif. Dans la première phrase *la moitié* n'exprime qu'une partie des fleurs que l'on a plantées; dans la seconde *la partie* exprime la totalité du vin que l'on a acheté.

Cette règle, offrant souvent de l'incertitude dans l'application peut être formulée de la manière suivante : Le participe passé s'accorde avec le collectif ou avec le second substantif, selon celui des deux auquel s'applique l'action exprimée par le participe.

D'après cela on écrira : *Le chiffre d'assurances obtenu ou obtenues*, selon que, par la pensée, on applique l'idée d'obtenir au chiffre ou aux assurances.

886. — LE PEU DE VIANDE QUE J'AI MANGÉE M'A FAIT MAL. — LE PEU DE NOURRITURE QU'ILS ONT TROUVÉ A CAUSÉ LEUR MORT. — *Le peu* a deux significations : il signifie *le manque* ou une petite quantité. Quand le participe passé a pour régime direct un substantif précédé de *le peu*, il s'accorde tantôt avec ce substantif, tantôt avec *le peu*, selon le sens.

Lorsque *le peu* signifie *une petite quantité*, le participe s'accorde avec le second substantif comme mot dominant. Dans cette phrase : *Le peu de viande que j'ai mangée m'a fait mal*, *le peu* signifie *une petite quantité*; ce qui a fait mal ce n'est pas *le peu*, mais la viande quoiqu'en petite quantité. Dans ce cas le *que* relatif se rapporte à *viande* comme mot dominant, et le participe s'accorde également avec *viande*.

Lorsque *le peu* signifie *le manque*, le participe s'accorde avec *le peu* comme mot dominant. Dans cette phrase : *Le peu de nour-*

(1) En italien il s'accorde; on dit : j'ai été, *sono stato*; nous avons été, *siamo stati*; elle a été, *è stata*.

*riture qu'ils ont trouvée a causé leur mort, le peu signifie le manque; ce qui a causé la mort ce n'est pas la nourriture, mais le manque de nourriture. Dans ce cas le que relatif se rapporte à le peu comme mot dominant, et le participe s'accorde également avec le peu qui est toujours masculin singulier.*

*Remarque.* Ce serait une faute de dire, comme on le fait quelquefois, que, dans ce dernier cas, le participe est invariable.

887. — On reconnaît mécaniquement que le peu signifie une petite quantité ou le manque en ce que : Lorsque le peu signifie une petite quantité on peut le supprimer et lorsqu'il signifie le manque on ne le peut pas. Dans cette phrase : *Le peu de viande que j'ai mangée m'a fait mal*, on pourrait dire : *la viande que j'ai mangée m'a fait mal*. Dans celle-ci, au contraire : *Le peu de nourriture qu'ils ont trouvée a causé leur mort*, on ne pourrait pas dire dans le même sens : *La nourriture qu'ils ont trouvée a causé leur mort*.

888. — CETTE VILLE EST PLUS BELLE QUE JE NE L'AVAIS CRU. — Le participe passé ayant pour régime direct le pronom *le* mis pour *cela*, et remplaçant un membre de phrase, est toujours masculin singulier. La raison en est que, dans ce cas, *le* est un pronom indéfini qui, n'ayant pas de genre déterminé, est véritablement neutre et conserve, en français, la forme du masculin singulier. Dans l'exemple ci-dessus *le* ne remplace pas *ville*, mais un membre de phrase ; c'est comme si l'on disait : *Cette ville est plus belle que je n'avais cru qu'elle était belle*, ou *que je n'avais cru cela*.

*Remarque.* Il ne serait pas non plus exact de dire, que, dans ce cas, le participe est invariable ; ce serait détruire le principe de la règle générale qui veut que le participe s'accorde quand il est précédé de son régime direct.

889. — EXCEPTÉ LES FEMMES ET LES ENFANTS. LES FEMMES ET LES ENFANTS EXCEPTÉS. — Les participes *excepté, vu, passé, ouï, compris, attendu, joint, inclus, supposé, reçu, payé*, placés avant le substantif auquel ils se rapportent, et employés sans auxiliaire, restent invariables, parce qu'ils remplissent les fonctions de préposition ; ou plus exactement, parce que le verbe *avoir* est sous-entendu et qu'ils sont suivis du régime direct : *Où les témoins c'est-à-dire : après avoir ouï les témoins ; Reçu cent francs, c'est-à-dire j'ai reçu cent francs ; Vu la loi du.... c'est-à-dire après avoir vu la loi du.... etc.*

Quand ils sont placés après le substantif ils s'accordent, parce qu'ils sont employés comme adjectifs verbaux, et que le verbe *être* est sous-entendu. *Les femmes exceptées*, c'est-à-dire les femmes étant exceptées.

D'après cette règle on écrira : *Vu sa jeunesse on l'a excusé.* —

*Vu les ordonnances du... — Passé dix heures. — A dix heures passées. — Ouï les témoins et l'accusé. — Les témoins ouïs on le condamna. — Reçu cent francs à valoir. — Payé mille francs à M. Louis. — Les mille francs payés à M. Louis.*

890. — IL A ÉCRIT PLUS DE LIVRES QUE VOUS N'EN AVEZ LU. — LES BONTÉS QUE J'EN AI REÇUES. — Le pronom *en* signifiant *de cela*, est toujours régime indirect et ne détermine jamais l'accord du participe. Quand le participe s'accorde, c'est qu'il est précédé d'un régime direct, comme dans : *Les bontés que j'en ai reçues*.

*Remarque.* Dans le premier exemple le *que* est une conjonction et non un pronom relatif.

891. — DES FLEURS, COMBIEN J'EN AI CUEILLIES ! — Selon quelques grammairiens, quand le pronom *en* est précédé d'un adverbe de quantité, le participe doit s'accorder, parce que l'adverbe est une expression collective qui joue le rôle de substantif, et forme avec *en* un complément direct. Selon d'autres il est invariable, par raison d'euphonie, toutes les fois qu'il n'y a pas d'autre régime que le pronom partitif *en*. Selon d'autres enfin, il est variable ou invariable selon le sens qu'y attache l'écrivain. Cependant les auteurs sont généralement d'accord de conserver l'invariabilité : 1° Au singulier par extension ; *De l'eau, combien j'en ai bu !* 2° Quand la phrase est interrogative ; *Des plumes, combien en avez-vous pris ?* 3° Quand l'adverbe de quantité est après le pronom *en* : *Des livres, j'en ai beaucoup lu ; j'en ai assez écrit ; j'en ai tant déchiré.* 4° Quand le substantif qui fait le sujet principal de la phrase est placé après le participe : *Que j'en ai mangé de ces poires !*

## CHAPITRE XI.

### DISTINCTION DANS L'ORTHOGRAPHE DE QUELQUES MOTS INVARIABLES.

892. — PLUS TÔT, PLUTÔT. — *Plus tôt*, écrit en deux mots, est le comparatif de l'adverbe *tôt*, et signifie *de meilleure heure, plus promptement*. Exemple : *Demain vous viendrez plus tôt qu'aujourd'hui.*

*Plutôt*, écrit en un seul mot, est aussi adverbe, mais n'est point comparatif ; il signifie *de préférence, à peine, aussitôt que*. Exemples : *Je boirai plutôt du vin que de l'eau. Il ne fut pas plutôt arrivé qu'il repartit. Il n'eut pas plutôt dit, plutôt fait que...*

893. — AUSSI TÔT, AUSSITÔT. — *Aussi tôt*, écrit en deux mots, est le comparatif d'égalité de l'adverbe *tôt* et signifie *aussi promptement*. Exemple : *Il est parti aussi tôt que vous*.

*Aussitôt*, écrit en un seul mot, est aussi adverbe, mais n'est point un comparatif; il signifie *dans le moment*, *sur l'heure*. Exemple : *Il est arrivé et il est reparti aussitôt*.

894. — PEUT-ÊTRE, PEUT ÊTRE. — *Peut-être*, écrit avec un trait d'union, est une locution adverbiale qui marque le doute. Exemple : *Il est peut-être malade*.

*Peut être*, écrit sans trait d'union, présente deux mots distincts dont le premier est le verbe *pouvoir* et le second le verbe *être*. Exemple : *Cela peut être; il peut être malade*.

On reconnaît aisément qu'on doit l'écrire sans trait d'union en voyant 1<sup>o</sup> Si le mot *peut* a un sujet; 2<sup>o</sup> Si on peut l'employer à d'autres temps qu'au présent de l'indicatif; 3<sup>o</sup> Si l'on peut y joindre *bien*, comme dans : *Cela pourrait être; Il peut bien être malade*.

895. — PARCE QUE, PAR CE QUE. — *Parce que*, écrit en deux mots, est une locution conjonctive qui signifie *par la raison que*; Exemple : *Je le crois parce que vous le dites*.

*Par ce que*, écrit en trois mots, est composé de la préposition *par*, du pronom démonstratif *ce* et du pronom relatif *que*; il signifie, *d'après la chose que*. Exemple : *Je le vois bien par ce que vous dites; c'est-à-dire d'après la chose que vous dites*.

896. — QUOIQUE, QUOI QUE. — *Quoique*, écrit en un seul mot, est une conjonction qui signifie *bien que*, *malgré que*; Exemple : *Il n'est pas content quoique je fasse de mon mieux; c'est-à-dire bien que je fasse, malgré que je fasse*.

*Quoi que*, écrit en deux mots, est composé des deux pronoms relatifs *quoi* et *que*, et signifie *quelle que soit la chose que*. Exemple : *Quoi que je fasse pour lui plaire il n'est jamais content; c'est-à-dire : quelle que soit la chose que je fasse*.

897. — D'AVANTAGE, D'AVANTAGE. — *D'avantage*, écrit en un seul mot, est un adverbe qui signifie *plus*. Exemple : *Je n'en veux pas davantage*.

*D'avantage*, écrit en deux mots, est composé de la préposition *de* et du substantif *avantage* qui est susceptible de prendre le pluriel s'il y a lieu. Exemple : *Il ne trouve pas assez d'avantage, ou d'avantages, dans cette entreprise*.

898. — SURTOUT, SUR TOUT. — *Surtout*, écrit en un seul mot, est un adverbe qui signifie *principalement*; *par dessus toute chose*. Exemple : *Je vous recommande surtout de ne pas sortir*.

*Surtout*, écrit en un seul mot, est aussi substantif. Exemples : *Il porte un surtout de toile grise. Un surtout de table*.

*Sur tout*, écrit en deux mots, est composé de la préposition *sur* et de l'adjectif *tout* pris substantivement; il signifie *sur toutes choses*. Exemples : *Il parle sur tout. Il peut répondre sur tout*.

899. — POURTANT, POER TANT. — *Pourtant*, écrit en un seul mot, est un adverbe qui signifie *néanmoins*, *cependant*. Exemple : *Ce n'est pourtant pas sa faute*.

*Pour tant*, écrit en deux mots, est composé de la préposition *pour* et de l'adverbe *tant*; il signifie *pour autant*. Exemple : *C'est peu de profit pour tant de peine*.

900. — BIENHEUREUX, BIEN HEUREUX. — *Bienheureux*, écrit en un seul mot, est un substantif qui se dit des habitants du ciel. Exemple : *Le séjour des bienheureux*.

*Bien heureux*, écrit en deux mots, est le superlatif absolu de l'adjectif *heureux*, et signifie *très-heureux*. Exemple : *Vous êtes bien heureux d'avoir échappé à ce danger*.

901. — QUELQUEFOIS, QUELQUES FOIS. — *Quelquefois*, écrit en un seul mot, est un adverbe qui signifie *parfois*. Exemple : *Il m'arrive quelquefois de me tromper*.

*Quelques fois*, écrit en deux mots, est formé de l'adjectif indéfini *quelques* déterminant le substantif *fois*; il signifie *plusieurs fois*. Exemple : *Dites-le lui quelques fois de plus*.

902. — POURQUOI, POUR QEOI. — *Pourquoi*, en un seul mot, est une conjonction et quelquefois un adverbe qui signifie *par quelle raison*, comme dans : *Pourquoi partez-vous?*

*Pour quoi*, écrit en deux mots, signifie *pour cette chose, comme dans : Pour quoi faire partez-vous?*

Dans cette phrase : *Demandez-moi pourquoi ou pour quoi il s'est mis en colère, pourquoi* n'est point une conjonction, et peut s'écrire en un seul mot ou en deux selon le sens. Écrit en deux mots c'est la préposition *pour* et le pronom relatif *quoi*.

903. — QUAND IL VIENDRA. QUANT A MOI. — *Quand*, écrit avec un *d*, est un adverbe de temps ou une conjonction, et signifie *dans le temps que, lorsque*.

*Quant*, écrit avec un *t*, ne s'emploie que suivi de la préposition *à*, avec laquelle il forme une locution prépositive, et dans ces expressions : *Quant à moi, quant à toi, quant à nous; c'est-à-dire pour ce qui est de moi, etc.*

903 bis. — BIENTÔT, écrit en un seul mot, est un adverbe simple : *Ce sera bientôt fait*.

*Bien tôt*, écrit en deux mots, est le superlatif de l'adverbe *tôt*; il est mis pour : *C'est bien de bonne heure, c'est bien vite. Il est encore bien tôt pour partir; vous arrivez bien tôt*.

## CHAPITRE XII.

### EMPLOI DES LETTRES MAJUSCULES.

904. — PARIS, LA FRANCE, LES FRANÇAIS, LES PROTESTANTS. — On met une lettre majuscule 1<sup>o</sup> au commencement de tous les noms propres ; 2<sup>o</sup> au commencement des noms de peuples et de sectes qui embrassent la totalité ; 3<sup>o</sup> au commencement des phrases, c'est-à-dire après un point d'interrogation, un point d'exclamation, et après deux points lorsqu'ils annoncent la citation d'une phrase ; 4<sup>o</sup> au commencement de chaque vers.

On écrira par conséquent avec une majuscule : L'histoire des Français est utile : J'ai diné avec un Français et des Anglais.

905. — VOTRE MAJESTÉ, SIRE, VOTRE EXCELLENCE. — Les noms de titres et de dignités employés comme noms propres, c'est-à-dire désignant un individu en particulier, prennent des initiales majuscules. Tels sont encore : Votre Grandeur, Monsieur, Madame, M. le Comte, M. le Baron, M. le Duc, le Roi de France.

Ils cessent de prendre l'initiale majuscule, 1<sup>o</sup> quand ils deviennent noms communs, comme : *Les rois sont sujets à la mort* ; le titre de baron est inférieur à celui de duc ; 2<sup>o</sup> quand ils servent de qualification à un nom propre, comme : *Le baron Dupuytren* ; le comte de Champagne.

906. — LA RUE SAINT-LOUIS ; LOUIS-LE-GRAND ; LA SAINT-PIERRE. — Les adjectifs joints à un nom propre et qui font partie de ce nom, prennent des initiales majuscules, et sont joints par un trait d'union. Quand ils ne sont joints au nom propre que comme qualification, on supprime la lettre majuscule et le trait d'union. Exemple : *Le roi saint Louis* (que quelques-uns écrivent *Saint-Louis*) ; *l'apôtre saint Pierre*.

907. — LA DÉSÉTTE AU TEINT BLÈME ET LA TRISTE FAMINE. — Les substantifs qui expriment des êtres personnifiés prennent des initiales majuscules.

908. — LA GÉOMÉTRIE ET LA GRAMMAIRE SONT UTILES. — Les noms de sciences, d'arts, de métiers, pris dans un sens individuel et comme sujet principal du discours, prennent une lettre majuscule.

909. — L'Académie, dans sa dernière édition, emploie aussi les lettres majuscules dans le courant des phrases, et sans qu'elles soient précédées d'aucun signe de ponctuation, au commencement d'une période servant de développement à ce qui précède, au

commencement de tout mot sur lequel l'attention se porte particulièrement. Exemple : *Compagnie se dit aussi de Certaines associations commerciales, etc.*

Remarque. — Nous croyons que cette profusion de lettres majuscules, introduite dans tous les dictionnaires de la langue française, nuit à la rapidité de l'écriture, et n'ajoute rien à la clarté.

## CHAPITRE XIII.

### EMPLOI DES SIGNES ORTHOGRAPHIQUES.

#### § I. — Des accents.

910. — A-MÉ-NI-TÉ, RO-CHEr. — L'accent aigu s'emploie sur les *é* fermés quand ils finissent la syllabe.

Quand un mot est terminé par un *é* avec un accent aigu, l'*é* conserve l'accent malgré l'addition de l'*s* pour le pluriel ou de l'*e* muet pour le féminin. Exemple : *la bonté, les bontés* ; *arrivé, arrivée*.

911. — LE PÈRE, LA TERRE, ABCÈS. — L'accent grave s'emploie sur les *è* ouverts quand ils finissent la syllabe et quand la syllabe suivante est muette. Quand l'*è* ouvert ne termine pas la syllabe il ne prend pas d'accent, comme dans *ter-re, mes-se, met-tre*.

Cependant quand l'*è* ouvert est dans la dernière syllabe d'un mot terminé par une *s*, il prend l'accent grave quoiqu'il ne termine pas la syllabe, comme dans *abcès, après, dès, succès* ; excepté dans les déterminatifs *des, les, mes, tes, ces, ses*.

912. — EXEMPLE, EXERCICE, EXCUSE. — L'*e* suivi d'un *x* ne prend jamais d'accent. La raison en est que l'*x*, formé de deux *c*, est considéré comme une consonne double qui fait entendre le son de *gz* ou *cs* ; c'est comme si l'on écrivait *eg-zemple, ec-scuse* ; dans ce cas l'*e*, ne terminant pas phoniquement la syllabe, ne prend pas d'accent.

913. — MANÈGE. — Dans les mots terminés en *ège*, l'*e* qui précède la dernière syllabe est fermé et non ouvert, c'est pourquoi il prend un accent aigu, comme dans *manège, piège, collègue* ; *je protège*. Par la même raison on écrit : *chanté-je ? puisse-je*. On écrit aussi avec un accent aigu *avènement, événement*.

Remarque. Cette règle, quoique consacrée par l'Académie et par les meilleurs grammairiens, est contraire au principe de l'euphonie qui veut que l'*e* précédant une syllabe muette soit ouvert et non fermé.